

## Équipements de loisirs sportifs - Aménagement d'un skate park - Demandes de subventions

**Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur :** Dans le cadre du programme de travaux 2004 au titre des équipements de loisirs sportifs à l'intention du secteur jeunesse, il est proposé l'aménagement d'un skate-park. Plusieurs sites sont à l'étude dont le terrain de sports place Leclerc.

Le montant de cet aménagement est estimé à 125 418 € HT, soit 150 000 € TTC. Les crédits sont prévus au BP 2004 sur l'imputation 23.414.2312.4820.34000.

Le plan de financement est proposé comme suit :

Participation du Département (CITE)	62 700 €
Participation de la CAGB	25 000 €
Participation de la Région	12 500 €
Participation de la Ville	25 218 €
TVA à la charge de la Ville	24 582 €
Total TTC	150 000 €

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le projet proposé et son plan de financement prévisionnel,

- autoriser M. le Maire à solliciter les participations financières de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, selon le plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessus, à les inscrire à réception des notifications attributives en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant aux imputations 13.414.1322/1323/1325.4820.34000, et à signer les conventions à intervenir avec ces différents partenaires,

- autoriser M. le Maire à signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence, ainsi que le(s) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget sur la ligne 23.414.2312.4820.34000, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation du marché supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

**«Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** J'ai été, je pense comme beaucoup d'entre vous, interpellée au sujet des nuisances sonores. Je vois bien que le projet est en train d'avancer, j'ai vu avec plaisir qu'on étudiait encore son emplacement, mais je ne vois rien au niveau d'une étude éventuelle sur les nuisances sonores. Deuxième aspect, est-ce que l'impact sur le parking ne pose pas de problème ?

**M. LE MAIRE :** Il y aura moins de places sur le parking à partir du moment où il y aura des équipements de skate, c'est sûr. Cela dit, ça servait de parking mais je rappelle qu'à l'origine ce n'était pas un parking, c'était un espace sportif. Alors j'ai deux choses à dire par rapport à ça, premièrement c'est que nous avons demandé qu'une étude sur le bruit soit faite. Une première partie de cette étude m'a été rendue. Elle montre que le bruit du skate est très largement inférieur au bruit de la circulation dans la journée et est donc noyé dedans. Notre service, qui est tout à fait compétent, dispose d'appareils qui simulent les bruits en les enregistrant, sachant que ceux-ci sont enregistrés sur de la ferraille et que le

béton fait moins de bruit. Ces bruits ayant été restitués, il apparaît qu'ils sont noyés dans ceux de la circulation. J'ai demandé qu'on fasse une nouvelle étude la nuit, c'est-à-dire les heures où il y a moins de circulation car le rôle du Maire n'est pas effectivement de créer des misères aux habitants du secteur. Donc j'attends. Cela dit, comme je pensais bien que vous alliez me poser la question, j'ai demandé à mon Directeur de Cabinet, dont chacun connaît l'efficacité, de me sortir une vue aérienne du skate-park de Montbéliard, qui est une ville parfaitement bien gérée comme vous le savez. Il apparaît qu'il y a un habitat individuel à 50 m d'un côté et à 150 m de l'autre et ça ne pose aucun problème. Alors je crois qu'on ne peut pas en permanence parler des jeunes et lorsqu'il y a une demande les concernant, dire c'est l'effet «NIMBE» aussi. Donc on va faire un skate-park. Par contre, je vous répète que mon rôle à la tête de cette Municipalité n'est pas d'amener des soucis supplémentaires, on affine encore l'étude de bruit qui montre que dans la journée il n'y a pas de bruits résiduels, de bruits émergents. Par contre, la nuit, on va regarder à nouveau et après il faudra qu'on prenne une décision ; si là ça fait trop de bruit, on le mettra ailleurs.

D'autre part, il a été dit que la nuit ce terrain serait éclairé avec l'éclairage de la route. J'ai regardé et la Première Adjointe l'a fait aussi, je vous invite à passer voir et vous verrez que la nuit ce terrain ne sera pas éclairé et donc on ne pourra pas aller y faire du skate. Bien sûr, après la Saint-Jean on voit clair très très tard mais comme on a vraiment la volonté de faire un terrain, le travail se fait avec tout le monde et on va prendre le maximum de précautions pour que ça ne gêne personne.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : Je m'interrogeais sur l'éclairage. Est-ce que vous ne pensez pas que l'éclairage de voirie suffira ?

**M. LE MAIRE** : En tout cas on ne l'éclairera pas Madame.

**Mme Nicole WEINMAN** : Je n'ai pas beaucoup d'idées sur l'importance architecturale du projet et je me demandais si ce n'était pas sans incidence sur la perspective de la porte Charles Quint ?

**M. LE MAIRE** : Ce projet est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments Historiques. Il est clair que s'il y avait un petit gazon au pied, ce serait certainement mieux. Pour l'instant il s'agit de voitures, donc le choix se fait entre les voitures et les rampes de skate, à mon avis c'est largement équivalent. Pour l'instant Manu, les skateurs ne font pas de skate sur les voitures ! Je précise à Mme COMTE-DELEUZE qu'il s'agit là de la demande de subvention. Le site n'est pas encore totalement déterminé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 9 avril 2004*